

Non prolifération et désarmement nucléaire - Voeu du Conseil Municipal

M. GENDRAUD, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La prolifération des armes nucléaires est un danger de plus en plus grand et actuel. Les populations civiles en sont les principales cibles. La France a signé en 1992 le traité de non-prolifération nucléaire comme 187 autres pays. Pourtant aujourd'hui, au niveau des Chefs d'Etat et des conférences internationales, la situation apparaît complètement bloquée. Aucun calendrier d'élimination des armes nucléaires n'est établi. Face à cette situation, en ce début d'année 2005, année de la prochaine conférence de révision du Traité de non prolifération à l'ONU, le maire d'Hiroshima a lancé un appel pressant pour qu'il soit décidé d'un calendrier d'élimination des armes nucléaires avec un objectif d'abolition complète en 2020. Cet appel a d'ores et déjà reçu le soutien de nombreux élus à travers le monde.

Le Conseil Municipal de Besançon s'associe avec force à cette initiative pour contribuer au désarmement nucléaire.

«**M. LE MAIRE :** Je crois que c'est un très bon voeu.

M. Jean ROSSELOT : Mes chers collègues, dans un monde qui n'est vraiment pas sûr et où la folie meurtrière peut s'emparer des organes qui gouvernent des États qu'on ne sait pas trop comment qualifier, on ne peut pas priver les démocraties du nucléaire de dissuasion. Autrefois on utilisait l'expression d'équilibre de la terreur, c'était peut-être l'équilibre de la terreur mais c'était quand même un équilibre, ça a évité des conflits parce que la dissuasion, je répète, c'est la force du faible face au fort et c'est la force de l'imprévisible contre le terrorisme.

Deuxièmement, on ne peut pas priver notre économie parce qu'il y a des va-et-vient entre la recherche civile et la recherche militaire. On peut appeler notre économie de l'énergie nucléaire, que dirait Christophe LIME si demain on allait contre nos centrales nucléaires qu'on nous envie,...

M. LE MAIRE : Le problème n'est pas là. Le problème c'est les armes nucléaires.

M. Jean ROSSELOT : Attendez, c'est plus profond que cela, le commissariat à l'énergie atomique, c'est par le militaire qu'il a quand même fait des avancées civiles. Ceci dit, on est tous comme vous, Hiroshima c'est invraisemblable pour la pensée de l'humanité. Il faudrait simplement changer les termes et si vous ne le faites pas, nous ne voterons pas. On s'associe avec force à cette initiative pour contribuer au renforcement de la non-prolifération mais on ne peut pas priver les démocraties de la dissuasion. La proposition est généreuse et on le comprend comme on peut comprendre franchement le Maire d'Hiroshima.

M. LE MAIRE : Quand on dit «un objectif d'abolition complète en 2020», c'est valable pour tout le monde.

M. Jean ROSSELOT : Oui mais dans un monde qui est complètement fou et où l'arme atomique s'est miniaturisée, un terroriste peut s'en emparer.

M. LE MAIRE : Bien sûr je suis d'accord avec ce que tu dis Jean mais là ce n'est pas contradictoire.

M. Jean ROSSELOT : L'abolition totale nous paraît quasiment impossible à réaliser. La non-prolifération, renforcer cette non-prolifération et dans un stade ultérieur oui mais aujourd'hui surtout avec la situation de notre pays quand même qui est une démocratie, qui a la dissuasion... Non-prolifération pour contribuer, accentuer au possible la non-prolifération nucléaire.

M. Benoît CYPRIANI : Je ne veux pas prolonger le débat indéfiniment mais je veux juste répondre à Jean ROSSELOT qu'il mélange un peu tout, je suis obligé de le dire. Maintenir des armes nucléaires sous prétexte que des terroristes peuvent avoir eux aussi une arme nucléaire, c'est absurde. Cela veut dire que contre les terroristes on balancerait une arme nucléaire ?

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas absurde.

M. Benoît CYPRIANI : Si, un État de droit ne va pas lutter contre des terroristes qui sont disséminés...

M. Jean ROSSELOT : Des terroristes dans un État qu'on ne peut pas surveiller tous les jours partout.

M. Benoît CYPRIANI : Ça c'est le langage de BUSH, les États terroristes n'existent pas.

M. Pascal BONNET : Je pense qu'on est tous d'accord sur le fait que l'objectif serait que l'on arrive à un désarmement total et je rejoins ce que disait Jean ROSSELOT, à partir du moment où on sait aujourd'hui que certaines organisations terroristes envisagent d'acquérir ou sont sur le point d'acquérir des armes nucléaires, que des États sont terroristes, ce n'est pas le langage de BUSH, c'est une réalité, demandez aux Libanais ce qu'ils pensent de leurs voisins, on ne peut pas demander aux démocraties de renoncer à l'arme nucléaire aujourd'hui. On peut souhaiter et c'est l'objectif de la non-prolifération, que d'autres États n'en disposent pas dans la mesure où ils n'ont pas une vocation démocratique. Je pense qu'on ne peut pas, aujourd'hui, aller plus loin que la non-prolifération dans l'optique d'un désarmement total à partir du moment où on pourra avoir la certitude que les organisations terroristes ne seront pas en mesure d'utiliser la bombe. Le terroriste à la limite, s'il a une bombe en face dans un État il ne va peut-être pas renoncer. S'il n'y a pas de bombe en face venant de l'État, on a plus de «chance» encore que le terroriste utilise sa bombe, c'est tout. Pour ma part, je rejoins Jean ROSSELOT, ça me paraît un peu prématuré. 2020 ce n'est pas loin.

M. Bruno MEDJALDI : J'ai une proposition : transformer l'avant-dernière phrase en «Le Conseil Municipal de Besançon s'associe avec force à cette initiative pour contribuer à la non-prolifération et au processus de désarmement nucléaire».

M. LE MAIRE : Bonne synthèse (applaudissements). C'est pour ça que tu es chef du groupe».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce vœu dont le dernier alinéa est modifié comme suit :

«Le Conseil Municipal de Besançon s'associe avec force à cette initiative pour contribuer à la non-prolifération et au processus de désarmement nucléaire».

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.